Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_261_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 22 octobre 2026

Délibération DB-261-2026

Objet : Maison de l'Agglomération – Location à l'association Le Temps des Sciences dans le cadre du Festival Baie des Sciences 2026 – Tarification spécifique

L'an 2026 le 22 octobre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Olivier MEROT, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Violaine CATHELIER pouvoir à Philippe PIERRE, Mickaël COSSON pouvoir à Stéphane BRIEND, Laurent GUEGAN pouvoir à Fanny YOUNSI, Karine GUGUEN pouvoir à Arnaud LE BRETON, Isabelle IMBERT pouvoir à Boris GUILLOU, Aline LE BOEDEC pouvoir à Hervé GUIHARD, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Raphaël LE MEHAUTE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Carine MEROT pouvoir à Olivier MEROT, Jean Charles MINIER pouvoir à Marc PICQUETTE, Pascale RIMAURO pouvoir à Sylvie GUIGNARD,

MEMBRES ABSENTS

Hugues LESAGE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_261_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 22 octobre 2026

Délibération DB-261-2026

Rapporteur : Monsieur Victor BONNOT

Objet : Maison de l'Agglomération – Location à l'association Le Temps des Sciences dans le cadre du Festival Baie des Sciences 2026 – Tarification spécifique

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 27 novembre 2025 (DB-225-2025), le Conseil d'Agglomération a approuvé les tarifs de location de la Maison de l'Agglomération, située 2 rue de la Gare à Saint-Brieuc.

L'association Le Temps des Sciences, acteur de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur le territoire, organise du 3 au 18 octobre 2026 la 9e édition du Festival Baie des Sciences, consacrée cette année à la thématique « Saveurs savantes ».

À cette occasion, l'association souhaite installer à la Maison de l'Agglomération le « Café des Saveurs », lieu central et éphémère du festival. Celui-ci accueillera notamment une exposition interactive, des ateliers et des conférences scientifiques.

Au-delà de ce lieu central, le Festival Baie des Sciences propose plus de 35 rendez-vous et se déploie dans plusieurs communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Il associe de nombreux partenaires scientifiques, éducatifs, économiques et associatifs du territoire et comporte un important volet à destination des scolaires et du grand public, la quasi-totalité des manifestations étant proposée gratuitement.

Compte tenu de l'intérêt de cet événement pour le territoire, de sa contribution à la diffusion de la culture scientifique auprès de tous les publics et de son rayonnement à l'échelle de l'agglomération, il est proposé d'accompagner cette manifestation en consentant à l'association Le Temps des Sciences une tarification spécifique, dérogatoire à la grille tarifaire habituelle de la Maison de l'Agglomération.

Cette occupation concerne les espaces Agora, Cafétéria et un bureau, pour une période d'un mois incluant les temps nécessaires à l'installation, au déroulement de l'événement et au démontage.Les espaces sont mis à disposition du mercredi au dimanche.
Il est ainsi proposé de fixer le montant forfaitaire de cette location à 910 € HT.

Les conditions d'occupation des locaux, notamment les espaces concernés, les conditions d'accès et d'utilisation, les obligations d'entretien et de restitution, seront précisées dans une convention conclue avec l'association Le Temps des Sciences.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_261_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 27 novembre 2025 (DB-225-2025) relative à l'approbation des tarifs de location de la Maison de l'Agglomération;

CONSIDÉRANT l'intérêt territorial du Festival Baie des Sciences et sa contribution à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle auprès des habitants de Saint-Brieuc Armor Agglomération

CONSIDÉRANT le caractère territorial de l'événement, son ouverture à tous les publics et la gratuité de la quasi-totalité des manifestations proposées;

VU le Bureau statutaire saisi le 8 octobre 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

APPROUVE la mise à disposition à titre onéreux à l'association **Le Temps des Sciences** des espaces Agora, Cafétéria et d'un bureau de la Maison de l'Agglomération, dans le cadre de l'organisation de la 9e édition du Festival Baie des Sciences.

APPROUVE, compte tenu de l'intérêt territorial de cette manifestation, l'application à cette occupation d'un tarif forfaitaire spécifique de 910 € HT, dérogatoire aux tarifs de location approuvés par la délibération DB-225-2025.

PRÉCISE que ce forfait couvre la période d'occupation nécessaire à l'installation, au déroulement de la manifestation et au démontage.

PRÉCISE que les modalités d'occupation et les obligations respectives des parties seront définies par convention.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'occupation ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L5211-1, L2121-25 et L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Présents : 59	Pouvoirs : 12	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 22 octobre 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND